

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

N° 77/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

Objet de la délibération :
Gymnase de Quingey :
nouveau plan de financement

Nombre de membres
- En exercice : 99
- Présents titulaires : 81
- Absents : 18
• Dont suppléés : 3
• Dont représentés : 8
• Excusés : 4
• Non excusés : 3
- Votants : 92

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François
Suppléé(e)s	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe
Excusé(e)	Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal
Absent(e)s	Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération N° 46/17 du 20.03.17 approuvant le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANTS € HT	RECETTES	MONTANTS € HT
Travaux	1 090 674.00	DETR	27 266.85
		FSIPL	27 266.85
Maîtrise d'œuvre		REGION - CADD	50 000.00
		DEPARTEMENT	305 005.50
Autres		TEPCV	463 000.00
		AUTOFINANCEMENT	218 134.80
TOTAL	1 090 674.00	TOTAL	1 090 674.00

- Vu la nécessité d'ajouter aux travaux l'aménagement d'un monte-charge permettant l'accès du RDC à la mezzanine dont le coût est estimé à 29 400 € HT,

Considérant l'incidence sur le plan de financement initial,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

➤ Valide le nouveau plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANTS € HT	RECETTES	MONTANTS € HT	TAUX
Travaux	1 026 400.00	DETR	54 132.05	4.81
		FSIPL	27 266.85	2.43
		REGION - CADD	50 000.00	4.45
Maîtrise d'œuvre et Frais annexes	97 855.50	DEPARTEMENT	305 005.50	27.13
		TEPCV	463 000.00	41.18
		AUTOFINANCEMENT	224 851.10	20.00
TOTAL	1 124 255.50	TOTAL	1 124 255.50	100

➤ Autorise le Président à saisir l'opportunité du dispositif « Certificat d'Economie d'Énergie » pour obtenir des aides supplémentaires par les fournisseurs d'énergie.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président